

C'est presque une position sociale de nos jours, de parler français à la perfection.—J. Novicow.

LE MADAWASKA

—Il n'est pas de plus grande gloire que de combattre pour la langue de la patrie.—Jean Dorat.

J.-G. BOUCHER, éditeur-propriétaire

ABONNEMENT: Canada \$1.50 Etranger \$2.00

Rédigé en collaboration.

PAIE ET BOIS!

Avec ton argent nous construisons des routes, des hôpitaux et des asiles d'aliénés— Si ta famille crève de faim, nous enverrons ta femme à la maison des pauvres et tes enfants dans les orphelinats.

Mardi matin, le 6 courant, la population du Nouveau-Brunswick est entrée dans le commerce des boissons alcooliques, lorsque les magasins de rhum de notre gouvernement se sont ouverts.

Plus que jamais, on peut dire de ce commerce: "Il n'y a pas de mal à ça, tout le monde en vend."

La vente des boissons, toujours considérée un commerce diabolique par les âmes qu'il a perdues, les corps qu'il a tués, les familles qu'il a désorganisées et ruinées, les pères qu'il a déshonorés, les femmes dont il a fait des martyres, et les enfants qu'il a jetés dans la misère et le vice, le commerce de boissons disons-nous, vient d'être placé sur un piedestal à Frédéricton, et on lui a élevé des monuments à dix-neuf endroits dans la province.

Le commerce de boisson était autrefois repudié; ceux qui s'y livraient étaient marqués du fer de l'ignominie. Les apôtres de la tempérance ont travaillé à guérir cette plaie de l'alcoolisme qui rongé le flanc de notre société. Ils ont enseigné que le commerce des liqueurs alcooliques était tout aussi honteux que le vice qu'il encourageait. Ils se sont appliqués à développer cette belle vertu de tempérance en en montrant les avantages et en décrivant les ravages de l'alcool chez l'individu, dans la famille et la société.

Les gouvernements ont voulu travailler eux-mêmes à faire disparaître l'alcoolisme: ils ont inventé le système prohibitif. Dès cet instant l'on crut que le grand problème de l'alcoolisme était solutionné. La loi humaine régissait la vente et la consommation des liqueurs alcooliques et elle devrait enrayner un fléau que la loi divine, depuis des siècles, avait été impuissante à dompter. Quelle illusion!

Chacun connaît les résultats, non du système prohibitif en lui-même, mais de sa mise en pratique. Les intérêts politiques, l'attrait des gros profits, en ont fait un fiasco dans notre province. Après onze ans de prohibition au Nouveau-Brunswick, on en cherche en vain les bons résultats. Le commerce clandestin s'opère plus que jamais, conséquemment l'ivrognerie a augmenté et les victimes sont plus nombreuses.

L'intempérance et le braconnage sont mis sur le même pied. C'est une défense du gouvernement, il n'y a pas de mal à désobéir. Monsieur un tel vend pour le gouvernement; c'est une position rémunératrice qui lui sert à faire vivre sa famille. Pourquoi y aurait-il plus de mal à vendre pour soi-même? C'est ainsi que maintenant l'on raisonne. La tempérance n'est plus une affaire de conscience, c'est une affaire d'argent. Peu importe le désordre moral et souvent matériel que cause le vendeur de boisson, puisque les revenus sont élevés.

La nouvelle loi élève davantage le commerce du rhum dans l'opinion publique. Autrefois pour se procurer la liqueur, il fallait pénétrer dans un "bar" plus ou moins propre; depuis quelques années, les fréquenteurs de buvettes clandestines risquaient parfois leur bonne réputation. Aujourd'hui, toutes les conditions nuisibles au commerce des liqueurs sont disparues. Les magasins de la Commission sont logés dans les plus beaux édifices de l'endroit. Ils sont aménagés d'une façon très attrayante. Ils ressemblent en tout point à des banques avec cette différence qu'après avoir déposé son argent, on reçoit une valeur liquide altérable, jamais profitable et souvent nuisible.

Les banques de monsieur Baxter sont appelées à faire de grosses affaires. Elles ont été instituées pour cela. Les dépôts seront utilisés pour le bien général: avilissement de l'âme, ruine de l'individu, de la famille et de la société pour mieux boucler le budget provincial, pour la construction de meilleures routes, d'institutions publiques... probablement des asiles d'aliénés, et pour l'amélioration des différents services provinciaux.

"Abstiens-toi de liqueurs alcooliques, nous enseignent l'Eglise et ses ministres. Conserve tes facultés indemnes, prends soin de ta santé, veille au soutien de ta famille par la grande vertu de tempérance."

"Paie et bois, mon vieux; c'est l'universelle panacée, le remède à tous les maux que nous t'offrons, que nous voulons faire couler dans tes veines", nous dit le gouvernement. Ce qu'on en voit des choses curieuses en vieillissant!

J.-G. B.

LE MOT "MOEURS"

Paris, 3.— A l'Académie française. On a défini et adopté les mots: mode, modèle, modernisme et modiste. Puis on a discuté le mot moeurs. Comment faut-il le prononcer? L'accord n'a pu paraître, se faire et, si le Dictionnaire recommande de ne pas prononcer le final, il ne l'imposera pas.

UN bon moyen de réussir c'est d'aider aux autres à prospérer, car un voisin prospère contribuera plus à votre succès qu'un voisin dans la détresse.

L'ENERGIE que l'on perd à chercher à fuir aux hommes qui réussissent serait mieux et plus profitablement employée à aider ceux que le succès ne favorise pas.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LES VILLES PLUVIEUSES

S'il est des localités, telles que Cuyaba au Brésil, où l'averse la plus modeste est considérée comme un phénomène extraordinaire, en revanche il en existe bien plus où les jours sans pluie sont de plaisantes exceptions. Tout le monde connaît la réputation de Vancouver en l'espace. Juneau, en Alaska, n'est pas non plus favorisée de la nature sous ce rapport. Toutefois, ces deux villes sont si "excentrique" géographiquement et si nouvelles en comparaison des cités du "vieux" Canada et d'Europe, qu'on ne s'étonne guère de leurs bizarreries climatiques. On parle infiniment plus souvent des localités européennes qui, comme disaient les anciens Romains, revoient les carres—doutesses—de Jupiter Pluvius. Lyon, par exemple, à la jonction de plusieurs vallées, compte si peu de beaux jours, que, si elle n'était la troisième ville de France en importance, bien des gens éviteraient son séjour. Mais Vannes, en Bretagne, est véritablement la ville de France, et peut être de l'Europe Occidentale qui souffre le plus de la pluie. Cette

dernière y règne sous toutes ses formes: tantôt elle tombe à verse, tantôt elle dure, tenue et tenace, pendant des jours. Etant donné que cette localité n'a absolument aucun titre à l'intérêt du public, elle est la bête noire des fonctionnaires et hommes d'affaires qui sont appelés à y résider—ce qu'ils cherchent à éviter par tous les moyens possibles. Le fait est si qu'à plusieurs reprises, l'Administration y a "exilé" des officiers ou des agents méritant une disgrâce. Et cela uniquement parce qu'il y pleut, au bas mot, 300 jours sur 365. Toutefois, la place dont la réputation est la pire dans ce genre est Bergen, en Norvège. Les mauvais plaisants disent que lors qu'un cheval, dans cette ville, voit un homme sans parapluie, il prend le mors aux dents, épouvanté par cet étrange spectacle. On prétend même qu'un jour, un capitaine au long cours, natif de Bergen, s'approchant du port avec son navire, et s'apercevant qu'il faisait soleil, vira de bord, car il s'était trompé de route.

George Nestler Tricoché.

RESOLUTIONS ADOPTÉES A LA COMMISSION DE INITIATIVES

Au Dernier Congrès National tenu à Moncton, N.-B.

I.—Considérant l'importance des Commissions d'Etude, dans les Congrès Nationaux, on se joint et mûrit les idées qui sont la cause de tous les mouvements nationaux.

Considérant que si ces Commissions se réunissent uniquement à l'époque des Congrès, le temps accordé aux séances d'études n'est pas suffisant pour leur permettre de produire tous les fruits qu'on est en droit d'en attendre.

Il est résolu que dorénavant les Commissions d'Etude se réuniront une fois par année, que toute latitude cependant soit laissée à chaque Commission pour choisir le lieu et la date de la réunion, et pour décider s'il y a lieu d'avoir une réunion plénière de tous les membres ou s'il est préférable d'avoir des réunions locales de sous-comités régionaux.

Il est recommandé cependant que ces réunions aient lieu de bonne heure dans l'été, par exemple au mois de juillet, et que les délibérations de ces assemblées soient communiquées au Comité Exécutif, qui serait prié de se réunir pour prendre connaissance de ces délibérations et agir en conséquence.

II.—Considérant que le pacte de la Confédération reconnaît les droits de la langue française au Canada, et que, dans l'esprit des Pères de la Confédération, ce pacte devait permettre aux habitants des différentes provinces de travailler à promouvoir leurs aspirations particulières.

Considérant que le respect dû à la langue française, exige qu'il en soit fait un usage plus général dans le Canada tout entier.

VI.—Attendu que dans plusieurs centres industriels du Nouveau-Brunswick, on fait travailler les ouvriers le dimanche en contravention des lois divines et des lois civiles.

Considérant que ce travail du dimanche tend à diminuer l'esprit de religion chez nos ouvriers, et par conséquent à diminuer leurs qualités morales et appréciées des industriels, eux-mêmes.

Il est résolu que ce Congrès propose contre le travail du dimanche qui se fait sans nécessité, et que copie de cette résolution soit envoyée au ministre de cette province, à tous nos députés, et aux industriels concernés.

III.—Attendu que nos frères Acadiens de la Louisiane ont été cruellement éprouvés par les inondations du Mississippi au printemps dernier.

Et attendu que nous avons entendu le récit ému de cette navrante catastrophe par M. l'abbé Lachapelle.

Il est entendu que ce Congrès Pléniar exprime à nos frères éprouvés sa plus profonde sympathie.

Considérant que l'acroissement naturel de l'élément français au Nouveau-Brunswick est de beaucoup supérieur à celui des autres nationalités.

Considérant que c'est grâce à la fécondité des Acadiens si le Nouveau-Brunswick conserve le chiffre de sa représentation au parlement fédéral.

Considérant que, actuellement, le groupe acadien du Nouveau-Brunswick ne possède pas un nombre de députés provinciaux correspondant au chiffre de sa population.

Il est résolu que ce Congrès Pléniar demande aux autorités provinciales de médier; cet état de choses et de trouver le moyen de donner à la population Acadienne de cette province l'opportunité d'avoir un nombre de députés en proportion de sa population.

Considérant que l'intérêt de la classe agricole exige que les cultivateurs puissent tirer le meilleur parti possible des circulaires envoyées par le département d'agriculture.

Considérant que ces circulaires sont écrits exclusivement en anglais, et qu'en conséquence un bon nombre de fermiers acadiens ne sont pas en mesure d'en profiter, autant qu'il serait possible.

On demande la traduction en français de toutes les circulaires, et de tout la littérature qui a pour objet de promouvoir les intérêts de l'agriculture.

VI.—Attendu que dans plusieurs centres industriels du Nouveau-Brunswick, on fait travailler les ouvriers le dimanche en contravention des lois divines et des lois civiles.

Considérant que ce travail du dimanche tend à diminuer l'esprit de religion chez nos ouvriers, et par conséquent à diminuer leurs qualités morales et appréciées des industriels, eux-mêmes.

Il est résolu que ce Congrès propose contre le travail du dimanche qui se fait sans nécessité, et que copie de cette résolution soit envoyée au ministre de cette province, à tous nos députés, et aux industriels concernés.

III.—Attendu que nos frères Acadiens de la Louisiane ont été cruellement éprouvés par les inondations du Mississippi au printemps dernier.

Et attendu que nous avons entendu le récit ému de cette navrante catastrophe par M. l'abbé Lachapelle.

Il est entendu que ce Congrès Pléniar exprime à nos frères éprouvés sa plus profonde sympathie.

FONDATION D'UNE ASSOCIATION PÉDAGOGIQUE POUR LES INSTITUTEURS ET INSTITUTEURICES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Mlle Marguerite Michaud élue présidente. — On recommande la fondation de bibliothèques scolaires. — Encouragement à l'oeuvre de bourses scolaires. — Un manuel d'histoire française, un examen en français et un examinateur français.

(L'Évangéline).

Encourager l'établissement de bibliothèques scolaires, encourager l'oeuvre des bourses scolaires fondées il y a quelques années, réclamer pour les élèves de langue française un examen de français sur l'histoire, un manuel d'histoire française et un examinateur français, voilà quelques-unes des initiatives qui ont été prises au congrès pédagogique acadien tenu à Memremcook la semaine dernière et dont nous avons dit un mot dans notre dernier numéro.

Les congressistes ont aussi décidé de se former en une Association pédagogique et d'inviter tous les instituteurs et toutes les institutrices de langue française du Nouveau-Brunswick de se joindre à eux pour former une association générale pour toute la province. Un comité a été nommé qui devra s'occuper de préparer les règlements de la nouvelle association et le soumettre au prochain congrès qui aura lieu l'an prochain sans doute.

Le congrès s'est terminé par l'élection des officiers de l'Association nouvellement constituée. Les officiers suivants ont été élus:

Présidente: Mlle Marguerite Michaud; Vice-présidente, Mlle Rita Jaillet; Secrétaire, Mlle Clémentine Gallant; Trésorier, M. Renoit Michaud; Conseillers: Mlles Diana Gallant, Eléonore Comeau, Léa Leblanc, Jeanne Cormier et Agnès Boudreau.

Les recommandations des comités

Les recommandations suivantes faites par les comités de législation, d'initiatives et de résolutions, ont été adoptées par les congressistes.

Rapport du Comité de Législation

Le Comité de Législation commande que les Congressistes, actuellement présents, se constituent en une Association Pédagogique.

Il est résolu que le Comité Exécutif soit chargé de trouver un moyen de s'assurer les fonds voulus.

VIII.—Considérant que la Presse Acadienne et la Société Mutuelle l'Assomption sont les deux moyens les plus puissants que nous avons à notre disposition pour notre avancement et pour faire l'union de tous les groupes acadiens.

Considérant que ces deux oeuvres ne reçoivent pas tout l'encouragement qu'elles méritent.

Il est résolu que ce Congrès demande instamment à tous les députés et à tous les Acadiens présents de faire tout en leur pouvoir pour procurer plus d'adhésions à nos journaux acadiens et plus de membres à la Société Mutuelle l'Assomption.

Signé: François Daigle, ptre. Secrétaire.

UN PLONGEON DE 100 PIEDS

Niagara Falls, Ont., 3.— Un homme et une femme qu'on croit être M. et Mme Roy-Desmond Auxley, 3,295 Beechwood Ave., Cleveland Heights, Ohio, et leur fille, furent tués hier après-midi, leur automobile fermée ayant défoncé un garde-fou et plongé dans la gorge de la rivière Niagara, à peu de distance de la caractéristique. L'identification fut établie par les mentions d'une carte de licence d'automobile.

L'homme et la femme furent tués instantanément et la fille mourut à l'hôpital deux heures après.

La Saucisse "DAIGLE" Est Faite Tous Les Jours

gigue, et invitent les autres sections de la province à se joindre à eux pour former une association générale pour toute la province.

Qu'un comité de trois, composé du Rév. Dr Bourgeois, de M. Edgar Poirier et Rita Jaillet, soit nommé pour rédiger une constitution.

Rapport du Comité d'Initiative

1.—Le Comité recommande l'établissement de bibliothèques scolaires:

2.—Que l'Exécutif passe l'étude du projet de fonder une revue d'enseignement;

3.—Que l'Exécutif considère la constitution de l'oeuvre de la bourse scolaire, fondée il y a quelques années.

Les bibliothèques pourraient être constituées si l'idée en était répandue dans le public par l'entremise du journal et des gens d'influence.

Il pourrait y avoir entente avec le curé là où il existe une bibliothèque paroissiale.

Le comité central pourrait préparer une liste de livres désirables. Les dépenses seraient défrayées par appels au public, et par l'organisation de soirées payantes ou par autres moyens. Rapport du comité de Résolutions.

Attendu que d'après le code scolaire, les élèves qui se présentent aux examens d'entrée au lycée (High School) et à l'École Normale doivent subir leurs examens en anglais; et que, pour cette raison dans l'opinion unanime des Congressistes il devient nécessaire d'enseigner l'histoire dans le texte anglais;

Attendu que dans l'opinion des instituteurs de langue française réunis en congrès, l'enseignement de l'histoire doit se faire d'abord et surtout pour l'histoire; et que pour cette raison on doit la présenter sous sa forme la plus assimilable;

Attendu que cette enseignement à l'aide d'un manuel anglais ne se présente pas sous sa forme la plus assimilable parce que l'élève français à l'exception de quel ques-uns ne comprend pas l'anglais aussi bien que sa langue maternelle, de sorte que, pour réussir dans ses examens il doit recourir à sa mémoire des phrases et les paragraphes qu'il ne comprend pas et au prix d'efforts très pénibles, ce qui contribue à lui rendre plus désagréable l'étude de l'histoire;

Attendu que comme résultat, les élèves français de cette province ne connaissent pas véritablement leur histoire à la fin de leurs études intermédiaires.

Il est résolu que dans l'opinion de ce congrès des instances soient faites auprès du Bureau d'Éducation pour obtenir pour les élèves de langue française un papier d'examen en français pour l'entrée au lycée (High School) et à l'École Normale, et que l'examination soit de langue française. On demande le même privilège pour l'Hygiène et pour la géographie.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit envoyée au Bureau d'Éducation et aux représentants français de cette province.

Recommandations

Les instituteurs et institutrices réunis en Congrès à St-Joseph les 21 et 24 août derniers se font un devoir d'exprimer leurs sincères remerciements aux Révérends Pères de la Confrérie Notre-Dame du Sacre Coeur au Rév. Père Guertin, aux distingués conférenciers et à toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de ce congrès.

En conséquence il est résolu qu'un vote de remerciements soit offert aux personnalités en question, et que copie de cette résolution leur soit envoyée par le secrétaire du congrès.